

## Lettre ouverte au conseil municipal d'Auragne

à Auragne le 06 octobre 2009

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Dimanche 04 octobre 2009, météo-France avait annoncé une superbe journée ensoleillée sur le pays du Lauragais, mais les ordinateurs de la station nationale n'ont pas détecté le gros nuage noir qui allait couvrir notre beau village. **Ce 04 octobre 2009, la loi de 1905 concernant la séparation de l'église et de l'état a été bafouée par des élus de la république de France**, république qui a pour valeurs « Liberté, Égalité, Fraternité » mais aussi « Laïcité ».

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous pose ces questions:

- Pourquoi avoir autorisé la célébration d'un culte religieux sur une place publique alors que l'église est prévue à cet effet ?
- Y a t' il eu débat et vote lors du conseil municipal concernant l'organisation de cette journée ?
- Autoriseriez vous également la célébration d'un autre culte (Musulman, Témoins de Jéhovah, etc ...) sur la place publique du village?

J'ai constaté que des élus participaient activement à l'organisation de cette journée (mise en place de la scène, etc)

Était ce en tant qu'élus ou bien par convictions religieuses ? Il peut y avoir ambiguïté.

Ces questions sont fondamentales car quelque rappels historiques.

### Le 21 février 1795

La convention met fin à cinq ans d'intolérance religieuse en proclamant la liberté de culte. Désormais l'état autorise l'exercice du culte de son choix mais insiste sur le fait qu'il doit se dérouler sans signes ostentatoires et que l'état ne sera pas mis à contribution pour fournir des lieux de prières.

### Le 09 décembre 1905

Vote de la loi concernant la séparation de l'église et de l'état (après des débats houleux au parlement)

résultat du vote:     341 Pour  
                          233 Contre

### *Extraits du contenu de la loi*

Article 1er : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2.- La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites aux dits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

Vous trouverez l'intégralité du texte publié au journal officiel le 11 décembre 1905 à l'adresse internet ci-dessous

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/sommaire.asp#loi>

Le 14 mai 2009 - Loi de 1905 consolidée par le sénat et la chambre des députés

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez littéralement bafoué un symbole de la république française, celui de la « Laïcité » alors que nous vivons actuellement dans un monde qui subit la poussée des extrémismes religieux.

Faut il vous rappeler que Monsieur BUSH a été élu en 2000 grâce à une fraude dans l'état de Floride derrière laquelle on trouve les radicaux religieux. Résultat:

Attentat à New York, début de la guerre en Afghanistan, guerre en Irak, désordre au Moyen Orient, le traité d'Oslo pour la paix entre Israël et le peuple palestinien enterré. Des hommes, des femmes et des enfants meurent pour cela, civils et militaires. Je pense à nos soldats qui se retrouvent confrontés à la mort suite à des décisions irresponsables de certains hommes politiques. Je n'oublie pas bien entendu les intérêts économiques en jeu.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, doit-on vous rappeler la sombre histoire de l'inquisition, l'assassinat d'Henri IV, le procès de Galilée, la Saint Barthélémy, etc.....

Il y a une vingtaine d'années, j'ai écrit une chanson « enfants de la faim » dans laquelle il y a cette phrase:

« Je ne suis rien sur cette terre, au même titre qu'un pauvre chien »

Eh bien comme tous les chiens qui sentent le danger approcher, j'aboie.

Ce que j'ai vu dimanche 04 octobre à Auragne, petit village paisible à vivre, c'est la droite radicale catholique à qui vous avez ouvert la porte. Cette droite qui est contre l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse), qui est contre le port du préservatif lors de rapports sexuels afin de se protéger du sida, qui est contre le mariage des prêtres, aux ordres d'un pape Benoît XVI qui dans sa jeunesse participait aux jeunesses hitlériennes et qui a repris voix avec l'Opus Dei, mis à l'écart durant la présence de Jean Paul II.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis vraiment attristé de voir que notre joli village ait été la scène de ce spectacle. Vous avez offert de braves gens fort respectables qui sont venus prier, mais qui n'épousent peut être pas ces idées radicales, à une poignée de radicaux catholiques. J'ai toujours respecté les convictions religieuses des uns et des autres, preuve en est que je n'ai jamais contesté une messe dans l'église d'Auragne durant mes 10 années de présence dans ce village.

Je sais qu'en publiant cette lettre ouverte je touche un sujet sensible et que je mets en péril ma famille et mes biens car dimanche j'ai été menacé lorsque je suis intervenu. Menacé par vous

Monsieur le Maire qui avez refusé d'aller dialoguer dans la mairie , lieu neutre de la république, et qui m'avez textuellement dit:

« Si tu perturbes la cérémonie, tu vas avoir des problèmes ».

Menacé par un service d'ordre de quelques gros bras qui m'ont bien dit que si je perturbais la cérémonie religieuse j'aurais des soucis (vous comprenez ce que cela sous-entend) et qui m'ont conseillé de rester bien calmement enfermé chez moi, ce qui soit dit en passant est une entrave à la liberté individuelle de circuler. Suite à cela, j'ai demandé la présence et la protection de la gendarmerie.

Compte tenu des circonstances, sachez Monsieur le Maire, vous qui êtes le premier magistrat du village et qui avez compétence de police judiciaire, que je vous tiendrais totalement responsable de toutes tentatives d'intimidation par des tiers personnes et d'éventuelles dégradations de mes biens personnels.

Monsieur le Maire, je sais que vous êtes un personnage courtois et j'ose supposer que vous avez simplement voulu faire plaisir à quelques « bigotes » chères à notre grand Jacques BREL national, sans en mesurer les conséquences, à moins que cela ne soit par « clientélisme ». Je vous demande donc d'avoir l'obligeance de répondre aux questions qui vous sont posées par un courrier adressé à tous vos administrés afin que les Auragnais puissent connaître la position des élus concernant cette journée du 04 octobre 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes sentiments respectueux.

Patrick JUBERT  
Citoyen d' Auragne  
Citoyen de la République Française  
Citoyen de l'Union Européenne  
Citoyen du Monde

Pour les citoyens d' Auragne attachés à la valeur de « Laïcité » vous pouvez m'écrire, voire me soutenir, à l'adresse électronique suivante que j'ai créé spécialement à cet effet.

[laicite.auragne@gmail.com](mailto:laicite.auragne@gmail.com)



Choc des valeurs ....

La culture coûte cher ? essayez l'ignorance ! (Victor HUGO)